

## CONVOCATION

### Ordre du jour :

Compte Financier Unique (CFU) 2025  
Affectation du résultat  
Budget primitif 2026 et Note de présentation  
Demande de Fonds de concours à Caux Seine Agglo – rénovation énergétique école/mairie  
Réserves incendies - Demande de subvention au Département  
Taux d'imposition 2026  
Rénovation énergétique école-mairie : avenant  
Tarif Cantine 2026-2027  
Tarif Garderie Périscolaire 2026-2027  
Tarif Location Jardins communaux  
Tarif salle polyvalente 2027  
Subventions aux associations communales  
Questions diverses

En Mairie, le 23/04/2026  
LE MAIRE,  
Benoit ROUGEOLLE

## REUNION DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Eustache la Forêt.

**Etaient présents** : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : LECOURT Corinne, DOURLLEN Aurélien,

M. DOURLLEN Aurélien a donné pouvoir à M. Benoit ROUGEOLLE,  
Mme LECOURT Corinne a donné pouvoir à Mme Maryline SANSON

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

Le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2026 a été lu et adopté

## 2026 - 7.1 – 29 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORET ;

Vu le CFU 2024 de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORET ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Mme Christine LEBOUCHER ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 003 582.00 €	868 803.44€	3 872 385.44€
	Recettes réalisées	338 481.25 €	934 814.10 €	1 273 295.35 €
	Restes à réaliser	2 281 252.00 €	0 €	2 281 252.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 003 582.00€	868 803.44€	3 872 385.44 €
	Dépenses réalisées	367 587.40 €	963 074.76 €	1 330 662.16€
	Restes à réaliser	2 619 157.00€	0 €	2 619 157.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 29 106.15€	-28 260.66€	- 57 366.81€

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	327 959.82€	147 471.44€	475 431.26€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	298 853.67€	119 210.78€	418 064.45€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-337 905 €		-337 905.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 39 051.35€	119 210.78€	80 159.43€

- approuve le CFU 2025 de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORET

- donne pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote 13 voix POUR, 0 contre et 2 abstentions (Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote),

### 2026 – 7.1 – 30 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – COMMUNE

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

- constate que le CFU fait apparaître (Un résultat = résultat de l'exercice de la section de fonctionnement + résultat reporté)

Excédent de fonctionnement reporté 2024 119 210.78€

Solde d'exécution d'investissement N-1	327 959.82 €
Excédent ou déficit d'investissement de clôture	-29 106.15 €
Excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + excédent ou déficit d'investissement reporté	298 853.67 €
Reste à réaliser - Recettes	2 281 252.00 €
- Dépenses	2 619 157.00 €
Besoin de financement ou excédent de financement	337 905.00€

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	
En priorité	
A la couverture du besoin de financement C/1068	39 051.33 €
Titre de recette à émettre	39 051.33 €
Pour le solde	
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	80 159.45 €

En réserves (dotation complémentaire) C/1068

Titre de recette à émettre	0.00
----------------------------	------

Voté à l'unanimité.

## **2026 – 7.1 – 31 – BUDGET PRIMITIF 2026**

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est présentée ci-dessous une note de présentation brève et synthétique

### **NOTE DE PRESENTATION ET VOTE**

Sur présentation de Monsieur le Maire et des Adjointes, après examen en commission de finances, le conseil municipal délibère sur les points suivants du budget pour l'année 2026

### **FONCTIONNEMENT :**

#### **Taux d'imposition :**

Monsieur le Maire propose une variation proportionnelle des taux de 1.02 %, et une variation différenciée pour la taxe d'habitation ce qui ferait une augmentation du produit attendu de 8 407 € par rapport à 2025.

#### **Tarifs**

Les différents tarifs de services publics (cantine, garderie périscolaire, salle polyvalente...) sont réévalués de 2 %

#### **Subventions communales**

Les subventions annuelles aux associations sont reconduites

### **INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement :

- Les travaux imposés pour la rénovation énergétique de l'école et de la mairie, pour répondre à la loi ELAN sont en cours. Les subventions ont été obtenues (Fonds verts, DETR, Département)

Des avenants pour travaux supplémentaires ou en moins-values ont complété le budget initial. La revalorisation de prix du marché impacte également le budget. Ils sont inscrits sur 2026

Une subvention au titre des Fonds de Concours sera sollicitée auprès de Caux Seine Agglo sur les dépenses ajoutées

- Suite au cambriolage de l'atelier municipal, il y a nécessité d'acheter un tracteur équipé d'un gyrobroyeur et d'un chargeur, ainsi que des débroussailleuses, taille-haies, souffleurs... qui ont disparu. Une subvention sera sollicitée auprès du Département

- Afin de terminer, l'engagement de lutte contre l'incendie, il est inscrit au budget les dépenses pour deux réserves incendie (Chemin du bois de St Jean et la Petite rue)

La DETR, et la subvention de Caux Seine Agglo sont attribuées. Une subvention du Département est en cours.

- L'abri bus de la Mare Carel est vétuste et sera remplacé et celui du bourg sera déplacé pour favoriser l'entrée du parking

- La continuité du programme de changement des lampes d'éclairage public en lampes à LED pour la « cité Schwob » est validée.

- Le four « piano » de la salle polyvalente est tombé en panne et a été remplacé en début d'année pour 6500 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré :

- approuve le budget primitif de SAINT EUSTACHE LA FORET pour l'année 2026

Equilibré comme suit :

Fonctionnement : 916 801.49 €

Investissement : 2 746 357.00 €

TOTAL : 3 663 158.49 €

- autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

### **2026 – 7.2 – 32 – TAUX D'IMPOSITION 2025**

Considérant le taux d'inflation

Considérant les travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie, impactant fortement le budget de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter et de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière (Bâti)	50.09%
Taxe foncière (non Bâti)	27.47 %
Taxe d'habitation	8.80 %

pour un produit attendu de 417 387 €.

Voté à l'unanimité.

### **2026 – 1.1 – 33 – RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE-MAIRIE : AVENANT**

Vu la délibération n°2024-1.1-40 du 13 septembre 2024 approuvant le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie

Considérant qu'il convient de changer le caisson d'extraction de la cuisine scolaire et pas prévu au marché

Monsieur le Maire propose de remplacer la hotte existante par une neuve

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le devis correspondant
- autorise le Maire à signer l'avenant N°2 du lot n°9 - HARLIN d'un montant de 4 013.06 TTC
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

Voté à l'unanimité

### **2026 – 7.8 – 34 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS à CAUX SEINE AGGLO – Rénovation énergétique école/mairie**

Vu la délibération n°2024-1.1-40 du 13 septembre 2024 approuvant le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école et de la mairie

Considérant les travaux supplémentaires ajoutés au marché par avenant, depuis le début des travaux

Considérant la revalorisation de prix prévue par le CCAP,

le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de solliciter une subvention, auprès de Caux Seine Agglo, au titre des Fonds de Concours

Voté à l'unanimité

### **2026 – 7.5 – 35 – RESERVES INCENDIE - Demande de subvention au Département (Petite rue et chemin du bois de St Jean)**

Pour répondre à la lutte contre l'incendie imposée par le RDECI (Règlement Départemental Extérieur de lutte contre l'Incendie), Monsieur le Maire,

Expose qu'il reste deux zones sur le territoire de la commune à couvrir

Propose d'implanter deux réserves incendie :

- 1- Petite rue

## 2- Chemin du bois de Saint Jean

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le projet de ces 2 réserves incendie
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026
- décide de solliciter une subvention auprès du Département
- autorise le Maire à signer et engager toutes démarches à la réalisation de cette mise aux normes

Voté à l'unanimité

## 2026 – 7.5 – 36 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – TRACTEUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que suite au cambriolage de l'atelier municipal, il convient de réinvestir dans l'achat d'un tracteur équipé d'un gyrobroyeur et d'un chargeur. Après demande de plusieurs devis, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de solliciter une subvention auprès du Département pour l'achat de ce matériel
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026
- autorise le maire à engager les démarches de demande de subvention

Voté à l'unanimité

## 2026 - 7.10 – 37 – GARDERIE PERISCOLAIRE – TARIFS – 2026-2027

Considérant l'inflation sur l'année 2025-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- modifie les strates des quotients familiaux évoqués avec les services de la CAF, se révélant trop faibles
- fixe le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	Matin 7 h 30 – 9 h	Soir 16h30 – 18 h
QF<700	3.00 €	3.30 €
701<=QF<900	3.10 €	3.40 €
>=901	3.20 €	3.50 €

Voté à l'unanimité

## 2026- 7.10 – 38 – CANTINE SCOLAIRE – TARIFS 2026-2027

Vu la délibération fixant les tarifs de cantine scolaire pour 2025 -2026

Vu la convention signée avec les services de l'Etat pour une tarification sociale de la cantine scolaire pour les repas à 1€

Vu l'augmentation du prix des denrées et l'inflation sur 2025-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le tarif du repas à la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

Quotient familial	Tarif 2026
QF< 899 €	1 €
900< QF <999	4.00 €
QF> 1000	4.10 €
Repas occasionnel	5.60 €

Voté à l'unanimité.

### 2026 - 7.4 – 39 – JARDINS COMMUNAUX – TARIF 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Fixe le tarif annuel de location des jardins communaux à 38 € à compter du 01/01/2026
- Autorise le Maire à signer les conventions correspondantes pour chaque jardin

Voté à l'unanimité

### 2026 - 3.3 – 40 – SALLE POLYVALENTE – TARIF 2027

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le tarif de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2027 comme suit :

Au 1/01/2027	Saint Eustachais	Habitants hors Commune	Agents communaux (délibération n° 2019-7.1-44)
1 Journée	520 €	670 €	50 % du tarif St Eustachais
2 jours	620 €	770 €	50 du tarif St Eustachais

- fixe la Caution à 800 €.
- décide qu'en cas de ménage ou rangement mal ou pas fait, suite à une location, il sera facturé au locataire, 40 € de l'heure au prorata du temps passé à nettoyer.
- décide qu'en cas de détérioration ou grosses dégradations nécessitant réparations, il sera facturé les frais de remise en état sur devis et temps passé

Voté à l'unanimité.

### 2026 - 7.5 – 41 – SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions communales suivantes pour 2026 :

<b>Associations</b>	<b>2026</b>
CCAS	4000 €
Club des Bons Vivants	600 €
ACPG-CATM	500 €
C.O.Bolbec	400 €
GABS	500 €
Croix Rouge de Bolbec	400 €
Association sans Prétention cardio training	200 €
Aqua gym	200 €
SAINT MOUSTACHAIS	600 €
Amicale des Pompiers	100 €
Centre de loisirs –SANS PRETENTION	4000 € +1000 € exceptionnelle
EPI C'BON	0(n'existe plus)
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

Autorise le Maire à signer et engager les dépenses correspondantes  
Voté à l'unanimité (les conseillers municipaux membres ne prenant pas part au vote des subventions pour les associations dont ils font partie)

**2026 – 7.10 – 42 – VOYAGE DES ANCIENS**

Madame SANSON expose au Conseil Municipal, les différentes propositions de sorties évoquées en commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Valide la sortie à Paris (sortie sur bateau mouche) pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune

Une participation de 54 € est sollicitée aux personnes âgées de 65 ans et plus et 84 € pour les personnes domiciliées hors commune

La recette sera encaissée par la régie 41

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire  
Benoit ROUGEOLLE

Le Secrétaire de séance,  
Fabienne GABRIEL